

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



## Note de service

**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières, secrétaires-trésoriers, agentes et agents  
de supervision des administrations scolaires  
Surintendantes et surintendants des écoles  
Directrice de la Direction des écoles provinciales

**Expéditeur :** George Zegarac  
Sous-ministre

**Date :** Le 26 août 2014

**Objet :** Version révisée de la note Politique/Programmes n° 8 :  
Identification des élèves ayant des troubles d'apprentissage et  
planification de programmes à leur intention

---

Les élèves ayant des troubles d'apprentissage forment le groupe le plus important parmi les 12 anomalies. La note 8 actuelle, intitulée *Difficultés d'apprentissage* et publiée en 1982, est une politique de base qui fournit la définition de ces difficultés et décrit l'identification des élèves concernés et l'élaboration de programmes destinés à ceux-ci. La définition a été par la suite révisée et diffusée en 1999 dans une note de service du Ministère.

Le Ministère répond aux parents, aux intervenants et aux conseils scolaires qui demandent qu'il fournisse au secteur de l'éducation des directives sur les stratégies et pratiques efficaces permettant d'appuyer les élèves ayant des troubles d'apprentissage. La version révisée de la note 8 – *Identification des élèves ayant des troubles d'apprentissage et planification de programmes à leur intention* traduit les progrès de la recherche et les changements touchant les politiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté et les pratiques utilisées par les conseils scolaires pour appuyer les élèves ayant des troubles d'apprentissage. La révision de la note Politique/Programmes a été guidée par le Groupe de travail sur les difficultés d'apprentissage composé de professionnels de l'enseignement, de chercheurs mondialement reconnus, de psychologues et d'intervenants clés.

La mise en œuvre de la version révisée de la note 8 permettra d'améliorer le rendement des élèves ayant des troubles d'apprentissage et favorisera l'utilisation dans toute la province de pratiques uniformes pour l'identification, l'évaluation et la planification des programmes.

Le Ministère fera appel à divers moyens pour aider les professionnels de l'enseignement à mettre en œuvre la version révisée de la note 8. Des séances d'information Adobe Connect destinées aux surintendantes et surintendants de l'éducation de l'enfance en difficulté seront organisées. Le Ministère accorde du financement à la Learning Disabilities Association of Ontario pour qu'elle crée une série de ressources en ligne, de webinaires et de balados, et organise en 2014 un institut d'été destiné aux professionnels de l'enseignement et ayant pour thème *La démystification des troubles d'apprentissage dans la salle de classe*. Le Ministère entend aussi publier des lignes directrices pour la prestation des programmes et services aux élèves ayant des troubles d'apprentissage au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Les exigences de la version révisée de la note Politique/Programmes entreront en vigueur le 2 janvier 2015. La note est accessible sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#). Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau régional du ministère de l'Éducation.



George Zegarac

p. j.

c. c. Kathy Verduyn, directrice  
Direction des services régionaux

Chefs des bureaux régionaux